

Extrait des délibérations

à la Commission permanente

N° CP-2024-4-5-2

Séance du lundi 13 mai 2024

SUBVENTIONS À DES STRUCTURES ÉDUCATIVES, SOCIO-ÉDUCATIVES ET DES ASSOCIATIONS AGISSANT EN FAVEUR DE LA JEUNESSE ALSACIENNE

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFA Jean-Claude, CLAUSS Robin, COUCHOT Alain, DA SILVA ADRIANO Valérie, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, DREYFUS Elisabeth, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, FUCHS Bruno, GRAEF-ECKERT Catherine, GREIGERT Catherine, HAGENBACH Vincent, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, KALTENBACH Nathalie, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KLINKERT Brigitte, KOBRYN Florian, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, REYMANN Anne, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHULTZ Denis, SENE Marc, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien, ZELLER Fabienne, ZELLER Thomas

EXCUSES AVEC PROCURATION:

ADRIAN Daniel donne procuration à BEHA Nicole
KOCHERT Stéphanie donne procuration à HEINTZ Paul
MULLER-BRONN Laurence donne procuration à SCHULTZ Denis
MUNCK Marc donne procuration à BOHN Patricia
SCHMIDIGER Pascale donne procuration à ZELLER Thomas
SITZENSTUHL Charles donne procuration à GREIGERT Catherine
WOLF Etienne donne procuration à WOLFHUGEL Christiane

ABSENTES:

HOULNE Monique, LEHMANN Marie-Paule

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-6-0-4 du 1er juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2023-5-5-1 du 18 décembre 2023 relative au budget primitif 2024 « Une ambition pour la jeunesse, déclinée dans les politiques de la protection de l'enfance, de la protection maternelle et infantile, de l'éducation, de la jeunesse, du sport et du bilinguisme de la jeunesse, du sport, de la réussite éducative et du bilinguisme »,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis de la Commission Jeunesse, sport, réussite éducative et bilinguisme du 6 mai 2024,
- VU l'avis de la Commission Ouest Alsace - Saverne – Molsheim du 29 avril 2024,
- VU l'avis de la Commission Eurométropole de Strasbourg du 29 avril 2024,
- VU l'avis de la Commission Nord Alsace - Haguenau - Wissembourg du 29 avril 2024
- VU l'avis de la Commission Centre Alsace et de l'équité territoriale du 22 avril 2024,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Attribue des subventions de fonctionnement au titre de l'année 2024 à des structures éducatives, socio-éducatives et à des associations agissant en faveur de la jeunesse du territoire alsacien, selon le détail joint en annexe 1 de la présente délibération ;
- Approuve les termes de la convention financière type à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et les 29 structures socio-culturelles bénéficiaires, jointe en annexe 2 de la présente délibération, et autorise le Président à signer une convention avec chacune des structures sur la base de ce modèle

Chaque subvention fera l'objet d'un versement unique, une fois la délibération exécutoire ou après signature d'une convention de financement avec chacune des 29 structures socio-culturelles bénéficiaires d'une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2024.

Il est précisé que cela constitue une dérogation au Règlement Budgétaire et Financier pour les subventions attribuées dans le cadre du dispositif Ville-Vie-Vacances ainsi qu'à l'association Nouvelle Ligne.

Les montants des subventions seront à prélever comme suit :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	NATANA	Montant
P207	O004	P207E01	T70	(1091) 65-65748-338	16 500 €
P207	O005	P207E01	T70	(1091) 65-65748-338	1 359 158 €
P207	O005	P207E01	T70	(1095) 65-657348-338	117 494 €
TOTAL					1 493 152 €

Adopté à l'unanimité

0 voix contre

0 abstention

18 non-participations au vote

Jean-Philippe MAURER, membre du CA au sein du CSC de la Meinau
Damien FREMONT, membre de l'Association Populaire Joie et Santé
Anne REYMANN, membre du CA au sein du CSC "Au-delà des ponts"
Robin CLAUSS, membre du CSC Arthur Rimbaud à Obernai
Jean-Philippe VETTER, membre du CA au sein du CSC "L'Escale"
Nicolas MATT, membre du CA au sein du CSC "Rotterdam" à Strasbourg
Françoise BEY, membre du CA au sein du CSC de HautePierre
Serge OEHLER, membre du CA au sein du CSC "Schoelcher"
Florian KOBRYN, membre du CA au sein du CSC de Neudorf à Strasbourg
Fleur LARONZE, membre du CA du CSC Montagne Verte
Ludivine QUINTALLET, membre du CA au sein du CSC CARDEK
Anne TENENBAUM, membre du CA au sein du CSC Fossé des Treize
Danielle DILIGENT, membre du CA au sein du CSC Marais Adolphe Sorgus à Schiltigheim
Catherine GRAEF-ECKERT, membre du CA au sein du CSC "L'Albatros"
Isabelle DOLLINGER, membre du CA au sein du CSC "Robert Schuman"
André ERBS, membre du CA au sein du CSC du Langensand
Marc SENE, membre du CA au sein du CSC de Sarre-Union
Jean-Claude BUFFA, Adjoint au maire de la Commune de Saverne